

Questions orales

● (1430)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député m'offre de me communiquer le document. Je n'en ai jamais entendu parler et je ne sais même pas s'il est authentique.

Je dirai au député que, de ce côté-ci de la Chambre, l'auto-critique est un phénomène que j'encourage. Si le député est tellement à court d'idées qu'il doit remonter à des déclarations faites à la Chambre il y a quelques mois...

M. Broadbent: Trois semaines.

M. Trudeau: Le député est revenu sur des incidents qui se sont produits il y a deux ou trois mois. Il a cité une lettre du solliciteur général écrite, je crois, avant Noël, et il dit qu'elle date de deux semaines.

Une voix: C'est à cause de la lenteur du courrier.

M. Trudeau: Je le répète, le député remonte jusqu'avant Noël pour s'inspirer ce qu'auraient pu faire des députés libéraux, afin de pouvoir poser des questions. Si cette réponse dénote de la susceptibilité j'ignore quel peut être le jugement de la Chambre.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS**LE CONTRAT D'ARCHITECTURE DE L'AMBASSADE À WASHINGTON—LE MANDAT DU COMITÉ DE SÉLECTION**

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Elle a trait au choix de l'architecte pour la construction de la nouvelle ambassade à Washington. Je suis persuadé que le premier ministre se souvient de la déclaration qu'a faite le gouvernement lorsque le comité de sélection a été mis sur pied. Selon cette déclaration, l'objet et le mandat du comité étaient de choisir objectivement, après évaluation, l'entreprise la plus compétente. C'est le texte même de la déclaration.

Ce que le gouvernement se proposait à l'époque, c'était de nommer un comité de sélection et non un comité chargé de le conseiller. Pourquoi le premier ministre a-t-il usé de son autorité pour annuler le mandat du comité de sélection et rejeter son choix unanime qui s'était porté sur un bureau d'architectes canadiens de réputation mondiale, Zeidler and Roberts?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai une déclaration faite par un des membres du jury et publiée il y a environ deux jours dans la presse. D'après cette déclaration le jury estime de manière générale que n'importe lequel des 11 candidats était matériellement capable de mener à bien ce genre de projet.

M. Clark: Qui a dit cela?

M. Trudeau: «Le facteur principal, c'était de savoir si la firme avait la compétence nécessaire pour régler ce problème en particulier ou ce que nous prévoyions comme étant les problèmes...», fin de la citation. A mon avis, toute cette affaire est confuse dans l'esprit de l'opposition parce que, à maintes reprises—et c'était vrai dans le cas d'une motion proposée par le député de Saint-Jean il y a un ou deux jours—on semble avoir donné l'impression que des plans ou des projets biens définis ont été présentés au jury. C'est inexact. On n'a demandé ni exigé aucun plan, modèle, aucune maquette ni aucun projet détaillé quel qu'il soit. Le jury a examiné quelque 300 candidats potentiels et en a choisi 11 qui seraient capables d'exécuter les travaux.

Il y a donc lieu de se demander si le gouvernement devait acquiescer au choix de quatre candidats, puis d'un sur quatre. Je dis depuis le début que le gouvernement ne s'est jamais engagé dans ce sens et qu'il n'a pas l'intention de prendre un tel engagement. D'un petit nombre de firmes d'architectes, nous voulons savoir lesquelles ont la compétence pour concevoir ce genre d'édifice et nous choisirons.

M. Crombie: Madame le Président, le premier ministre devrait sûrement comprendre que son geste a nui à la réputation professionnelle de beaucoup d'excellentes firmes d'architectes.

Des voix: Bravo!

M. Crombie: En réalité, il a fait preuve de mauvaise foi envers les architectes. Il a avili un processus objectif et accessible à tous. C'est ça le processus qu'il a avili.

LA NOTE DE SERVICE DE L'AMBASSADEUR

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, pour dissiper toute confusion, le premier ministre rendra-t-il maintenant publique la note de service adressée au gouvernement par l'ambassadeur Ritchie énonçant la décision unanime de son groupe de choisir la firme d'architectes Ziedler et Roberts? Le premier ministre voudrait-il rendre cette note de service publique?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député revient sur ce que j'ai dit l'autre jour. Il semble supposer, à l'instar du député de Saint-Jean...

M. Crosbie: Saint-Jean-Ouest.

M. Trudeau: ... de Saint-Jean-Ouest et autres endroits.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Il semble supposer que le premier choix unanime devait être le choix du gouvernement. C'est l'attitude adoptée par le député de Saint-Jean, et, semble-t-il, par celui de Toronto, quelque chose... Rosedale.

Des voix: Oh, oh!

M. Crombie: Très drôle!